

Direction générale adjointe  
en charge de la Solidarité

Direction de l'Offre de Service  
d'Aide à l'Autonomie

Pole Ingénierie Territoriale  
et Qualité de Service

Tél. : 03 59 73 54 54

[SYLVIANE.DRIS@lenord.fr](mailto:SYLVIANE.DRIS@lenord.fr)

Réf. : SD/MD

Dossier suivi par : Sylviane DRIS

Lille, le 11 mars 2019

Madame, Monsieur,

Depuis 2015, le Département du Nord affirme sa volonté d'accompagner le développement de l'offre d'accueil familial pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Convaincue de la qualité de cette offre s'exerçant dans le cadre d'une simplicité de vie familiale et souvent dans la proximité du lieu de vie d'origine, l'accueil familial est une activité réglementée par le Code de l'Action Sociale et des Familles et mise en œuvre exclusivement par les Départements.

Dans ce contexte, je me suis particulièrement attachée à valoriser et soutenir votre métier en réaffirmant la place de la collectivité dans ce dispositif et la gratuité du suivi médico-social de la personne accueillie.

Cependant, à l'heure du développement du dispositif d'accueil familial, des sociétés privées proposent des prestations payantes s'adressant aux accueillants familiaux et/ou aux personnes accueillies ou à leurs représentants légaux via des contrats offrant la gestion administrative et financière, des mises en relation et des visites de suivi dans les familles, etc.

Je vous informe que ces entreprises se développent en dehors de tout cadre conventionnel ou de travail collaboratif avec les services du Département. Le contenu et la conclusion de tels contrats relèvent dès lors du libre choix de l'accueillant familial ou de la personne accueillie.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

**La Vice-Présidente chargée de l'Autonomie**



**Geneviève MANNARINO**

**lenord.fr**

Conseil départemental du  
Nord  
51, rue Gustave Delory  
59047 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 59 73 59 59 -  
[www.lenord.fr](http://www.lenord.fr)